

*Défendre des intérêts nationaux aux frontières de Schengen :
comment Malte a façonné les politiques européennes de migration et d'asile*



Le Premier ministre maltais Robert Abela et la commissaire européenne Ursula von der Leyen, Bruxelles, janvier 2020.

Source : Times of Malta

« La ligne de conduite de Malte est de réclamer le soutien de l'UE sans certaines mesures comme la mise en place de camps¹ » affirmait la Docteure Cetta Mainwaring au cours d'un entretien portant sur les relations entre Malte et l'Union européenne en matière d'asile et de migration. Dans les années 2010, elle a analysé la place et le rôle de Malte dans l'élaboration des politiques européennes de migration et d'asile, ainsi que les outils utilisés par l'île pour faire face à ses responsabilités résultant de la « distanciation² ». La stratégie européenne de délégation des responsabilités en matière de migration et d'asile aux États à la périphérie a paradoxalement été utilisée par ces mêmes États pour défendre leurs intérêts nationaux, et donc résister à cette « distanciation ».

Moins traitée que les pays "hotspots" que sont l'Italie et la Grèce par les médias et l'opinion publique européens, l'archipel maltais joue néanmoins un rôle clé en Méditerranée et au sein de la communauté d'États qui façonne la frontière sud de Schengen. Malte est le plus petit État membre de l'Union européenne, mais a défendu activement ses politiques migratoires répressives depuis son adhésion à l'UE en 2004, tout en rejetant une grande partie de ses obligations.

Transformer la distanciation en externalisation, plaider pour la refonte du régime d'asile européen commun (RAEC), soutenir la mise en place de principes de « solidarité » et de « partage du fardeau » dans l'agenda de l'UE avec les États frontaliers européens : c'est ainsi que Malte est devenue un élément important dans le façonnement du langage européen en matière de migration et d'asile.

En outre, les stratégies nationales mises en place, qui violent de manière récurrente les droits fondamentaux des personnes migrantes, ne sont presque jamais sanctionnées par la Commission ni par les Cours européennes. Le laisser-faire de l'UE à l'égard de Malte est contestable, et il est nécessaire de comprendre la relation qu'entretient l'île-État avec l'Union pour en proposer une première explication.

• Outils et leviers

Afin de porter ses intérêts nationaux au niveau européen, Malte utilise et actionne divers outils et leviers politiques. Une première catégorie a été décrite par Cetta Mainwaring comme un « pouvoir non matériel³ ». Nous identifions également un levier humain par lequel la vie, la liberté et la sécurité des personnes exilées sont instrumentalisées pour faire pression sur les institutions européennes et les États membres.

Le pouvoir immatériel

¹ Extrait d'un entretien avec le Dr. Cetta Mainwaring, 13 janvier 2021

² Mainwaring Cetta, 'Resisting Distaliation? Malta and Cyprus' influence on EU migration and asylum policies', *Refugee Survey Quarterly*, Université de Waterloo, novembre 2017, p. 38

³ Mainwaring Cetta, Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union, *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 2014, 12:2, 103-122

Le « capital symbolique », la mise en réseau et le choix des partenaires sont les principales stratégies identifiées dans le travail comparatif de Cetta Mainwaring entre Malte et la République de Chypre.

Premièrement, Malte utilise ses caractéristiques primaires et les affiche politiquement. Son « capital symbolique » est constitué par le nombre annuel d'arrivées d'immigrant·e·s par habitant. En termes absolus, un nombre dérisoire d'exilé·e·s débarquent chaque année. Mais rapporté au nombre d'habitants, le nombre annuel d'arrivées devient particulièrement élevé. En 2019, l'île a enregistré les taux les plus élevés de l'UE avec 56 personnes migrantes pour 1 000 habitant·e·s⁴. En chiffres absolus, seul·e·s 3 406 exilé·e·s ont débarqué cette même année⁵. Contrairement aux autres pays européens composés d'îles, Malte n'a pas de territoire continental. Ainsi, les relocalisations des demandeur·euse·s d'asile débarqués sont d'autant plus compliquées. Ce statut d'île-pays va de pair avec l'immobilité des personnes exilées sur une surface terrestre réduite. L'archipel est entouré d'une zone de recherche et de sauvetage (SAR) très étendue, l'une des plus grandes de la Méditerranée, soit 250 000 km² (65 fois plus grande que ses eaux territoriales). Cette zone est loin d'être proportionnelle à la taille du pays et à sa population. En termes de représentation politique, Malte est également limitée, avec six députés européens, tandis que des États membres plus importants comme l'Allemagne en ont 96. La défense de ses intérêts est d'autant plus essentielle que l'île-État est située à 350 km de la côte libyenne, constituant l'une des principales routes migratoires entre l'Afrique et l'Europe. Ces caractéristiques ont été utilisées par les politiciens maltais, tant du parti nationaliste que du parti travailliste, pour affirmer que l'île porte un « fardeau démesuré⁶ » depuis son adhésion à l'Union et son intégration à la zone Schengen en 2007.

Une autre stratégie maltaise a été de s'installer avec succès au carrefour des initiatives de solidarité européennes. Choisie pour accueillir le siège du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en 2009, La Valette est devenue le lieu d'une « admission tacite » d'une « pression inégale »⁷ sur les États périphériques. Malte a également été une force motrice du groupe Quadro au début de l'année 2009, en présentant une position commune avec Chypre, l'Italie et la Grèce pour soutenir « le principe de solidarité et de partage équitable des charges de l'Union »⁸. Bien que ce groupe ne soit pas resté actif, il a contribué à encourager un effort de coalition entre les États du Sud. Ces derniers rédigent et publient encore régulièrement des notes conjointes, des prises de position et des documents officiels à l'intention du Conseil des ministres, plaidant en faveur d'un mécanisme permanent de relocalisation et non d'une participation discrétionnaire basée sur un modèle *ad hoc*. La déclaration de Malte⁹, à la fin de l'année 2019, est un pas supplémentaire dans cette direction. Entourée d'alliés solides - l'Allemagne, la France et l'Italie - Malte a été une fois de plus la scène d'un effort commun en faveur d'un mécanisme de solidarité prévisible. Ce maillage européen est néanmoins contrebalancé par une extrême réticence de la part de Malte à l'égard de toute intervention étrangère dans son système d'asile national ou sa politique migratoire. Comme l'explique le journaliste maltais Manuel

⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/pdfscache/1275.pdf>

⁵ UNHCR, Malta Sea Arrivals, January-December 2019

<https://www.unhcr.org/mt/wp-content/uploads/sites/54/2020/05/Malta-Sea-Arrivals-and-Asylum-Statistics-2019-UNHCRFactsheet-allyear.pdf>

⁶ Arena Jessica, '€22.5 million in EU migration aid since 2007', *Times of Malta*, 25 janvier 2021

<https://timesofmalta.com/articles/view/225-million-in-eu-migration-aid-since-2007.847182>

⁷ Mainwaring Cetta, 'Resisting Distaliation? Malta and Cyprus' influence on EU migration and asylum policies', *Refugee Survey Quarterly*, Université de Waterloo, novembre 2017, p. 56

⁸ Conseil de l'Union européenne, note des délégations chypriote, grecque, italienne et maltaise sur la lutte contre l'immigration illégale en Méditerranée, 23 janvier 2009, p. 2

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST%205689%202009%20INIT/EN/pdf>

⁹ Déclaration commune d'intention sur une procédure d'urgence contrôlée - engagements volontaires des États membres en faveur d'un mécanisme de solidarité temporaire prévisible, La Valette, 23 septembre 2019.

<https://www.statewatch.org/media/documents/news/2019/sep/eu-temporary-voluntary-relocation-mechanism-declaration.pdf>

Delia au cours d'un entretien, Malte reste une île anciennement colonisée et fait preuve d'une « hostilité culturelle »¹⁰ à l'égard des acteurs étrangers qui rappellent au gouvernement ses responsabilités en matière de droits humains, par exemple en termes de sauvetage en mer. Cette hostilité peut entre autres expliquer le fait que l'EASO soit resté en dehors du système d'asile maltais pendant dix ans, bien qu'il soit basé à La Valette¹¹. Le premier plan d'opération de l'EASO a été adopté en juin 2019¹².

Ainsi, la recherche de partenaires et l'utilisation de la rhétorique et des symboles européens n'empêchent pas Malte de rejeter les interventions non maltaises qui iraient à l'encontre de son idéal migratoire.

Le levier humain

Au-delà du pouvoir immatériel dont Malte fait preuve, l'archipel utilise ouvertement les exilés eux-mêmes - avant et/ou après leur arrivée à Malte - pour exercer une pression sur Bruxelles et les voisins européens. Les migrant·e·s sont devenus les otages d'un « jeu de pouvoir » avec l'UE, notamment via la détention *de facto* en mer et sur terre.

Une partie significative des crises politiques qui se produisent en Méditerranée centrale sont dues au refus maltais de débarquer les migrants échoués dans sa zone SAR tant qu'aucun engagement de relocalisation *ad hoc* n'est pris par les voisins européens. Du fait de cette stratégie, les exilé·e·s peuvent être détenus *de facto* en mer pendant des périodes plus ou moins longues. Entre août et septembre 2020, un groupe de 27 personnes a été contraint de passer 40 jours sur un cargo tenu de rester en mer sur ordre du centre de coordination et de sauvetage maltais¹³.

Sur terre, la détention illégale a été normalisée comme une réponse au manque de place dans les « centres ouverts » ou structures d'accueil. La privation de liberté est utilisée pour attirer l'aide de l'UE, dans des mises en scène où la victime n'est pas la personne illégalement privée de sa liberté, mais l'État qui ordonne sa détention sans fondement juridique. Cette mise en scène a plutôt bien fonctionné : de 2007 à 2021, Malte a reçu 22,5 millions d'euros de la Commission européenne au titre de l'aide à la migration et à l'asile¹⁴. Entre 2016 et 2020, 5 250 000 € ont été alloués par le fonds AMIF pour construire un nouveau centre ouvert, augmentant ainsi la capacité d'accueil de 400 nouvelles places¹⁵. Mais aucun nouveau centre ouvert n'a vu le jour au début de l'année 2021... La délégation générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission a indiqué que 273 098 € ont été utilisés jusqu'à présent pour bâtir un « mur d'enceinte » et une « salle de garde » dans la zone de Hal Far, où les migrants sont maintenus isolés des services, des transports et du reste de la population. Aucune information concernant la manière dont le reste de l'argent a été dépensé par le gouvernement n'est actuellement disponible. Entre-temps, les cas de détention *de facto* restent une réalité sur l'île, l'Agence nationale pour le bien-être des demandeurs d'asile (AWAS) affirmant qu'il n'y a pas de place disponible dans les centres ouverts. Les centres de détention, dont certains ont été qualifiés de lieux où les individus subissent des traitements inhumains et dégradants par le Conseil

¹⁰ Entretien avec Manuel Delia, 20/01/2020

¹¹ Entretien avec Neil Falzon, Directeur de la fondation aditus, 18/12/2020

¹² <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/OP-Malta-2019.pdf>

¹³ Specia Megan, 'Tanker asked to rescue migrants off Malta is denied permission to dock', *The New York Times*, 4 septembre 2020

<https://www.nytimes.com/2020/09/04/world/europe/migrant-tanker-mediterranean.html>

¹⁴ Arena Jessica, '€22.5 million in EU migration aid since 2007', *Times of Malta*, 25 janvier 2021

<https://timesofmalta.com/articles/view/225-million-in-eu-migration-aid-since-2007.847182>

¹⁵

<https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Migration%20Funds/Documents/AMIF%20and%20OISF/List%20of%20Projects%20-%20AMIF%20and%20OISF/list%20of%20projects%20-%20AMIF.pdf>

de l'Europe¹⁶, sont utilisés comme lieux d'hébergement. En 2020, plusieurs migrants ont été libérés d'une détention illégale grâce à des procédures d'Habeas Corpus. Une magistrate a sévèrement condamné cette politique nationale en déclarant : « [Détenir des personnes] contre leur gré et simplement parce qu'elles n'ont pas d'autre solution d'hébergement [est] abusif et grotesque¹⁷ ».

Tous ces éléments tendent à alimenter la construction d'un discours de crise, consacrant des politiques qui reposent sur l'exceptionnalité. Malte se dépeint dans une situation d'extrême vulnérabilité, dans laquelle la marge de manœuvre est si réduite qu'elle contrevient souvent à l'acquis européen en matière d'asile. Un exemple pertinent serait la violation du droit à un recours effectif pour de larges groupes de demandeurs d'asile dont les demandes ont été jugées "manifestement infondées" par le bureau d'asile maltais. Pourtant, ce droit fondamental est inscrit à l'article 46, chapitre V, de la directive européenne sur les procédures d'asile (2013/32/UE)¹⁸.

• Objectifs maltais dans l'UE

Mener la refonte du règlement de Dublin et plaider pour un meilleur « partage du fardeau » : un transfert de responsabilité maltais ?

Pour résister à la distanciation, il faut trouver un juste équilibre entre le rejet du modèle européen et la demande d'aide et de soutien de la part de l'UE. Malte a construit et renforcé ses relations diplomatiques avec ses voisins du sud, au sein des institutions européennes, mais aussi avec des pays tiers stratégiques tant pour ses intérêts nationaux que pour ceux de l'Union, comme la Libye.

Bien qu'isolé géographiquement, l'archipel a su se construire une place au sein des institutions européennes. Les personnalités maltaises qui ont siégé - ou siègent - au Parlement européen ont joué un rôle majeur pour faire entendre les États périphériques de Schengen à Bruxelles. Simon Busuttil (député européen de 2004 à 2013), Joseph Muscat (député européen de 2004 à 2008) et Roberta Metsola (actuelle vice-présidente du Parlement européen) ont été des porte-parole importants, qui ont réussi à fixer l'agenda. La priorité nationale maltaise étant la migration¹⁹, cette question occupe le cœur des négociations des représentant-e-s de l'île dans les institutions européennes.

À la suite du Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté par le Conseil en 2008 - pour lequel Malte a réussi à faire pression pour souligner « les afflux disproportionnés d'immigrants » et appeler à « une meilleure réaffectation des bénéficiaires [...] des États membres vers d'autres »²⁰, l'eurodéputé nationaliste Simon Busuttil a présenté son rapport sur une politique commune

¹⁶ Conseil de l'Europe, Rapport au gouvernement maltais relatif à la visite à Malte effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du 17 au 22 septembre 2020, Strasbourg, 10 mars 2021

<https://rm.coe.int/1680a1b877>

¹⁷ Agius Matthew, 'Magistrate blasts 'abusive and farcical' migrant detention practice', *Malta Today*, 30 novembre 2020

https://www.maltatoday.com.mt/news/court_and_police/106221/magistrate_blasts_abusive_and_farcical_migrant_detention_practice#.YG2_jRMzb-Y

¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0032&from=en>

¹⁹ Commission européenne, 'What are the priorities of the Maltese Presidency', 10/01/2017

https://ec.europa.eu/malta/news/what-are-priorities-maltese-presidency_en

²⁰ Conseil de l'Union européenne, *European Pact on Immigration and Asylum*, EU Doc. 13440/08 ASIM 72, 24 Sep. 2008.

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13440-2008-INIT/en/pdf>

d'immigration pour l'Europe²¹. Ce rapport mettait l'accent sur cinq points principaux, parmi lesquels la transformation du mécanisme de partage des charges introduit dans le Pacte de 2008 en un instrument juridiquement contraignant. En 2012, Busutil a participé à la rédaction d'un autre document pour le rapporteur chypriote Kyriacos Triantaphyllides, qui a été adopté et approuvé par le Parlement. Posant les bases du programme de relocalisations de 2015, le rapport a introduit une « clé de répartition »²² pour la relocalisation des bénéficiaires d'une protection internationale. Cette clé est basée sur quatre indicateurs que sont le PIB de l'Etat membre, sa population, sa superficie et les intérêts supérieurs et les perspectives d'intégration des bénéficiaires. Ces indicateurs font directement référence au capital symbolique qu'utilise Malte, en insistant sur son importante démographie sur un petit territoire, où l'intégration des réfugiés est loin d'être la priorité de l'agenda national²³.

En 2009, la première initiative de relocalisation intra-UE a été adoptée suite aux conclusions du Conseil européen²⁴. Les îles maltaises ont piloté le projet EUREMA en 2011, sur la base d'une participation non contraignante de douze États dont la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Roumanie et le Royaume-Uni²⁵. Une deuxième phase a été menée en 2012. Malgré le cofinancement de l'UE et une incitation financière pour les pays d'accueil, seules 227 personnes ont été relocalisées depuis Malte lors de la première phase du projet pilote²⁶. Si Malte a fini par être exclue du programme de relocalisation de 2015, la répartition des demandeurs d'asile débarqués reste une priorité pour l'île. Un programme hors champ légal est donc devenu un modèle depuis mi-2018. Financées par la Commission européenne via le fonds AMIF, les relocalisations *ad hoc* fonctionnent sur la base d'engagements volontaires des États européens, principalement la France et l'Allemagne.

Ces relocalisations, qu'elles s'inscrivent ou non dans un cadre juridique européen, sont le symptôme d'un mécanisme d'« internalisation », par opposition à l'externalisation des responsabilités migratoires vers des pays tiers, hors des frontières Schengen. En déléguant ses responsabilités en matière de débarquement, d'enregistrement des demandes d'asile et d'accueil des exilé-e-s à des voisins proches comme l'Italie ou les États membres du nord de l'UE, Malte a transformé une demande officielle de « solidarité européenne » en un privilège lui permettant d'ignorer ouvertement ses responsabilités. Ce « transfert de responsabilités » a sans aucun doute conduit à des mauvais traitements constants envers les personnes migrantes, comme l'ECRE l'avait déjà signalé au début des années 2010, dus à l'absence de « conditions et critères clairs concernant le traitement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale dans le pays concerné »²⁷.

²¹ Parlement européen (2009), Report on a Common Immigration Policy for Europe: Principles, actions and tools (2008/2331(INI))

<https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0251+0+DOC+PDF+V0//EN>

²² Parlement européen (2012), Report on enhanced intra-EU solidarity in the field of asylum (2012/2013 (INI)), p. 12

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2012-0248_EN.pdf

²³ Nimführ S., Otto L., Samateh G. (2020) Denying, While Demanding Integration: An Analysis of the Integration Paradox in Malta and Refugees' Coping Strategies. In: Hinger S., Schweitzer R. (eds) Politics of (Dis)Integration. IMISCOE Research Series. Springer, Cham.

https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-25089-8_9#citeas

²⁴ Conseil de l'UE (2009), Presidency Conclusions of the Brussels European Council (18/19 June 2009), 11225/2/09 REV 2, p. 14

https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/108622.pdf

²⁵ Malta Home Affairs, EUREMA I Pilot Project for Intra-EU re-allocation from Malta

<https://homeaffairs.gov.mt/en/MHAS-Information/EUREMA/Pages/EUREMA-I.aspx>

²⁶ EASO (2012), EASO fact finding report on intra-EU relocation activities from Malta, July 2012, p. 4

<https://www.refworld.org/pdfid/52aef8094.pdf>

²⁷ European Council on Refugee and Exiles (ECRE), *Enhancing intra-EU solidarity tools to improve quality and fundamental rights protection in the Common European Asylum System*, January 2013, p. 46

<https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2016/07/ECRE-Enhancing-intra-EU-solidarity-tools-January-2013.pdf>

Une certaine forme de flexibilité au service des programmes de relocalisation a été apportée par la refonte de 2013 du règlement de Dublin, introduisant des clauses discrétionnaires et d'exemption dans l'article 17. Bien que ces clauses soient rarement utilisées par les États européens, elles semblent être un outil pertinent pour les relocalisations *ad hoc* depuis Malte. Ces clauses, demandées entre autres par Malte, entérinent des exceptions aux règles du règlement de Dublin tel qu'il est appliqué depuis 1997.

Une nouvelle étape, soutenue et représentée par la vice-présidente du Parlement européen Roberta Metsola, est l'impulsion donnée à l'abandon du système de Dublin en faveur du Nouveau Pacte proposé par la Commissaire Ursula von der Leyen le 23 septembre 2020. Metsola a chaleureusement accueilli ces propositions et sa position pourrait être une nouvelle opportunité pour Malte de parvenir finalement à l'adoption d'un mécanisme juridiquement contraignant de « partage du fardeau ».

Le rôle de Malte dans la politique européenne d'externalisation vers la Libye

En plus de cette « internalisation », Malte participe à une politique d'externalisation depuis le début du XXI^{ème} siècle. En Méditerranée centrale, une triade politique s'est formée entre l'Italie, Malte et la Libye. L'intégration de la Jamahiriya de Kadhafi en tant que partie prenante des politiques migratoires européennes a été une priorité maltaise. Entre 2003, lorsque le Premier ministre Lawrence Gonzi a profité de la levée de l'embargo sur la Libye pour proposer l'installation de « centres » de détention pour les migrants « irréguliers »²⁸, et le récent protocole d'accord conclu par Robert Abela et Fayez Al-Sarraj, les relations malta-libyennes ont été l'un des moteurs de la politique européenne d'externalisation des contrôles migratoires vers la Libye.

En 2010, la Commission européenne a conclu un protocole d'accord avec la Libye sur la « migration illégale »²⁹, prévoyant une assistance technique et une coopération de l'UE pendant deux ans. Cet accord a été salué par l'île, qui « poussait depuis longtemps l'UE à conclure un accord avec Tripoli », selon les médias nationaux³⁰. En 2013, l'opération Seahorse Mediterraneo a été approuvée par la Commission pour renforcer les contrôles aux frontières côtières et terrestres de l'Afrique du Nord³¹.

La présidence maltaise en 2017 a été une nouvelle occasion de souligner l'importance de la Libye et du financement de la gestion de ses frontières. En conclusion de la présidence du Conseil, la déclaration finale de Malte s'est concentrée sur le renforcement de la formation, de l'équipement et du soutien aux soi-disant gardes-côtes libyens et sur la « capacité d'accueil » des personnes exilées en Libye, ainsi que sur le soutien de la capacité de gestion des frontières. Conformément au plan d'action de La Valette de 2015, 200 millions d'euros supplémentaires ont été ajoutés au Fonds

²⁸ Farrugia Massimo, « PM in Libya to discuss migration », *Times of Malta*, 6 octobre 2004

<https://timesofmalta.com/articles/view/pm-in-libya-to-discuss-migration.110756>

²⁹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_10_1281

³⁰ Camilleri Ivan, « Libya, EU sign crucial accord », *Times of Malta*, 6 octobre 2010

<https://timesofmalta.com/articles/view/libya-eu-sign-crucial-accord.330026>

³¹ EUROMED RIGHTS, « The Seahorse Mediterraneo Maritime Surveillance Programme: EU security dangerously off-beam? », 27 septembre 2013

<https://euromedrights.org/publication/the-seahorse-mediterraneo-maritime-surveillance-programme-eu-security-dangerously-off-beam/>

fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, en se concentrant sur les projets liés à la migration en Libye³². Cette déclaration s'inscrit dans le cadre d'une coopération euro-libyenne de longue date initiée par l'Italie, qui a signé un protocole d'accord avec Al-Sarraj la même année. L'action italienne avait déjà commencé avec un soutien technique, technologique et financier axé sur la gestion de la frontière sud, les « centres d'accueil », la formation du personnel libyen et la coordination de la zone SAR libyenne, qui sera créée l'année suivante.

En juin 2020, Malte a signé un protocole d'accord avec le même gouvernement libyen. Un document non contraignant demande à la Commission et aux États membres européens d'apporter un soutien financier au gouvernement d'entente nationale (GNA) pour « sécuriser les frontières sud » de la Libye et fournir la technologie nécessaire au contrôle maritime, afin que les traversées vers Malte soient à terme rendues impossibles³³. Malte demande également à l'UE de financer de nouveaux navires afin d'agrandir la flotte des « garde-côtes libyens » (LYCG). Au cours d'un entretien³⁴, un représentant du ministère maltais de l'intérieur a déclaré que « l'exclusion de la Libye des discussions [sur la migration] ne serait pas juste pour la Libye mais aussi pour les migrants eux-mêmes »³⁵.

Malgré la reconnaissance unanime que la Libye ne peut offrir un port sûr, les États italien et maltais ont fait de la Libye un acteur clé et ont encouragé le reste de l'UE dans cette direction. Le 13 juin 2020, l'eurodéputé Erik Marquardt soumit une question à la Commission européenne concernant le nouveau protocole d'accord entre Malte et la Libye³⁶, mettant l'accent sur un financement potentiel de l'UE à la Libye pour des navires supplémentaires et des technologies de surveillance des frontières. Dans sa réponse, la commissaire chargée des affaires intérieures, Yvla Johansson, a réitéré le soutien de la Commission à Malte pour faire face aux défis de la migration en Méditerranée, « y compris en ce qui concerne la coopération avec les voisins du sud, en particulier avec la Libye », tout en rappelant que la Libye « ne remplit pas actuellement les conditions pour être considérée comme un "lieu sûr" pour le débarquement »³⁷. Non seulement les refoulements résultant de ces interceptions ne sont pas passés sous silence ni condamnés par Bruxelles ou la Cour européenne des droits de l'homme (depuis 2013), mais l'UE est ouvertement disposée à soutenir Malte dans sa politique d'externalisation vers la Libye en guerre.

³² Conseil de l'Union européenne, 'Malta Declaration by the members of the European Council on the external aspects of migration: addressing the Central Mediterranean route', 03/02/2017
<https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/02/03/malta-declaration/pdf>

³³ 'Memorandum of Understanding Between the Government of National Accord of the State of Libya and the Government of the Republic of Malta in the Field of Combatting Illegal Immigration'
<https://www.statewatch.org/media/documents/news/2020/jun/malta-libya-mou-immigration.pdf>

³⁴ Extrait d'un entretien avec un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité nationale et des Forces de l'ordre, 4 mars 2021

³⁵ *idem*

³⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-003556_EN.html

³⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-003556-ASW_EN.html